# VISITE DE QUARTIER DU 18 janvier 2020
## Compte – Rendu

**Préambule**

La visite de quartier est un temps privilégié destinée à répondre aux problématiques à la fois du quotidien mais également celles qui demandent une étude plus approfondie en commission.
C'est un temps d'échange et de proximité avec des propositions pragmatiques issues d'une réflexion collective.

Avant de débuter cette visite de quartier, Monsieur le Maire, informe les participants de l'avancée des travaux de l'Avenue Nationale.

Le premier secteur, le rond-point des Blasons, est actuellement en travaux. L'intérieur du rond-point est en travaux et le maintien du flux de circulation est assuré par la création de voies extérieures autour du rond-point existant.

La fin des travaux de ce secteur est prévue pour mai 2020.

## A. Voirie, vitesse excessive et signalisation

Lors de la dernière visite de quartier, la vitesse de la rue des Renoncules a été soulevée. Une proposition pour installer des jardinières devait être étudier afin de créer des chicanes et couper la vitesse. Cette proposition devait être validée par les services gestionnaires.

Après analyse, la dangerosité de ce type de dispositif ne permet pas l'installation de jardinières. Néanmoins, il est proposé de marquer au sol des places de stationnement en quinconce afin de créer des sinuosités et abaisser la vitesse. Un courrier va être adressé aux riverains de la rue des Renoncules pour recueillir leur avis.

Par ailleurs, pour répondre aux observations des résidents présents, une bande axiale est proposée dans les virages pour guider les automobilistes de la rue des Renoncules et éviter que ces derniers ne coupent les trajectoires.

Les cheminements et leurs accès sont à revoir entre la rue des Ormes, rue des Cytises et la rue des Joncs. Entre abaissement de trottoirs et véhicules qui occupent les accotements, les poussettes et toutes personnes souhaitant se rendre à pied sont confrontés aux problèmes de cheminement et doivent circuler sur la route pour accéder aux écoles.
M. le Maire demande à la police municipale et aux services de Le Mans Métropole de regarder les aménagements (type abaissement de trottoir) et les cheminements possibles.

## B. Tranquillité publique et propreté

Lors du premier point de rendez-vous, les résidents présents font état de la gestion des ordures ménagères et s'étonnent de quelques comportements individuels qui mettent à mal l'ensemble de la collecte des déchets.
En effet, après les vacances de fin d'année, le volume de déchet est toujours un peu plus important. Cela étant, il est rappelé que le tri est une mesure obligatoire à la collecte des déchets.

Les résidences de collectifs sont autonomes et ne sont pas des lieux de dépôts intempestifs.

Par ailleurs, il est évoqué le bruit nocturne de certains résidents notamment l'été Monsieur le Maire propose de contacter la société gestionnaire : Podeliha afin de lui exposer la situation et de leur demander des mesures correctives.

Sur la rue des Renoncules, des points d'apport volontaire en déchets verts sont à la disposition des Arnageois et situés à proximité des containers à poubelle. Compte tenu de la configuration de la rue, il va être demandé à Le Mans Métropole de regarder la possibilité de reculer les bennes à déchets verts dans le parc et de créer un abaissement de trottoir pour les poubelles permettant l'accès de sécuriser les véhicules minutes qui y stationnement.

Autre élément. Il est important de rappeler que brûler, quel que soit les matières : déchet vert, plastique, cuivre…, est formellement interdit. Les riverains mentionnent que des brûlages, de cuivre notamment, sont régulièrement opérés à proximité de leurs lieux d'habitation. La propriété en question, appartenant à Renault, a la particularité d'être à la jonction entre le secteur de police et de gendarmerie.

Néanmoins, M. le Maire va échanger avec le Maire-Président de Le Mans Métropole qui, depuis sa prise de fonction, ne connait pas cette situation particulière afin de trouver des solutions à ce problème récurrent.

Enfin, il est rappelé à tous les résidents et plus globalement à tous les Arnageois, qu'il ne faut jamais permettre l'accès à sa maison à des inconnus. Des cambriolages ont eu lieu par des individus prétendant que leur chien, errant, s'est réfugié dans le jardin.
M. le Maire ne peut qu'appeler à la plus grande vigilance.

## *C.* Espaces verts

Au bout de la rue des Iris, un arbre mort menace. M. le Maire demande son abattage très rapidement. Sur le même secteur les deux bancs bougent beaucoup et présentent des risques. Les services techniques sont avertis et doivent faire le nécessaire dans les plus brefs délais en sécurisant dans un premier temps. Les résidents nous signalent qu'un véhicule stationne le soir pour y passer la nuit sans autre désagrément. Néanmoins, avec l'abattage de l'arbre, d'autres véhicules plus importants pourraient y stationner. C'est pourquoi des pierres devront être installées afin d'empêcher l'accès.

Au bout de l'Impasse des Nénuphars, l'arbre en milieu de placette est à changer. M. le Maire va demander au service de proposer un aménagement paysager sur ce secteur.

Le cheminement piéton de la plaine de la GAUTRIE est mouillant. Ce dernier est un cheminement scolaire. M. le Maire souhaite qu'une recharge du chemin soit faite rapidement.

Par ailleurs, le secteur présente un atout majeur au sein de la nouvelle Gautrie. Cette grande plaine est un espace de respiration très apprécié des promeneurs mais il est aussi très mouillant.
La marre, le ruisseau busé et les résurgences d'eau, montrent que le secteur demande une étude plus globale de renaturation.
Les habitants connaissant le secteur à son origine pourraient être consultés afin de mieux identifier le passage des eaux.

### *D. Autres*

Rue des Arums, une chambre Orange se situe en point bas de la rue et prend l'eau lors de fortes intempéries ce qui perturbe le service aux usagers. La ville va contacter le gestionnaire.

En face du 2 impasse des Nénuphars, une reprise de bouche d'eau pluviale est à faire. Une demande à Le Mans Métropole va être faite.